

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17967**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Opérateur travaux signalisation électrique ferroviaire

Nouvel intitulé : Opérateur travaux signalisation électrique ferroviaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Société nationale des chemins de fer français (SNCF Ferroviaire)	Responsable formation

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

255s Bobinage, câblage et assemblage de circuits et d'ensembles électriques-électroniques ; Installation et pose de circuits et ensembles électriques

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'opérateur travaux signalisation électrique ferroviaire (OTSEF) participe à la supervision des travaux réalisés par une entreprise prestataire (en lien avec le conducteur de travaux) et/ou réalise lui-même des travaux de création ou de modification des installations ferroviaires de signalisation électrique. Il est le premier niveau professionnel qui garantit la conformité des installations et contribue ainsi aux niveaux de sécurité et de régularité exigés sur le réseau ferroviaire.

Les capacités attestées par la certification s'articulent autour des activités principales suivantes :

- Préparer les chantiers afin de remplacer, modifier ou renouveler le matériel de signalisation ferroviaire
- Etre garant sur les chantiers, du respect des dispositions prévues conformément aux règles de sécurité imposées par l'environnement ferroviaire, principalement des circulations en zone dangereuse.
- Réaliser des travaux d'installations neuves ou de modifications quelle que soit l'installation de signalisation (signaux, poste d'aiguillages, passages à niveau, ...) en vue de leur mise en service ou en exploitation
- Suivre et finaliser les travaux d'installations neuves ou les modifications des installations de signalisation en vue de leur mise en service selon la conformité attendue : suivi de chantier de travaux, contrôle de la qualité et de la conformité des travaux, participation aux essais et/ou à la mise en service, dépose des installations après une mise hors service, préparation des éléments de règlement du marché.
- Assurer, en application de directives, la sécurité des personnes, des circulations et des matériels
- Communiquer avec les différents acteurs impliqués dans le chantier et restituer selon les procédures et avec les moyens dédiés.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'opérateur travaux signalisation électrique ferroviaire peut exercer dans les secteurs public et privé dans des entreprises dont la taille peut varier de quelques centaines à 170 000 personnes.

Il peut s'agir :

- d'entreprises de transport ou de travaux ferroviaires ;
- d'entreprises disposant de voies privées qu'elles utilisent à des fins propres, pour transporter du matériel ;
- d'autorités portuaires susceptibles de construire et gérer des Voies Ferrées Portuaires (VFP (dessertes ferroviaires des ports) ;
- d'Opérateurs privés ferroviaires (OPF) sur certains territoires hors réseau ferré national (embranchement particulier pour le Fret, certaines voies des ports ou privés, ...).
- Monteur - câbleur en signalisation ferroviaire
- Opérateur travaux signalisation électrique ferroviaire
- Opérateur de production signalisation ferroviaire
- Technicien de production signalisation ferroviaire

### Codes des fiches ROME les plus proches :

H2602 : Câblage électrique et électromécanique

I1304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

I1309 : Maintenance électrique

### Réglementation d'activités :

L'exercice de l'emploi du métier d'opérateur travaux signalisation électrique ferroviaire nécessite de répondre à un certain nombre d'exigences règlementaires du code du Travail et à des arrêtés et normes (y compris européennes).

- Habilitations d'ordre électrique

Habilitation à la NF C 18-510, qui établit les instructions générales de sécurité d'ordre électrique auxquelles est soumise toute personne intervenant sur des ouvrages électriques et dans un environnement électrique ainsi que la prévention du risque électrique

- Aptitude à la sécurité (hors conducteur)

En matière de sécurité ferroviaire en France, et ce depuis 2006, l'Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire (EPSF) veille - sous la tutelle

du ministère de l'écologie, de l'énergie et du développement durable et de la mer - à la cohérence et à la sécurité du système ferroviaire en France.

Les opérateurs intervenant sur les infrastructures ferroviaires, - âgés d'au moins 18ans - dont les opérateurs en signalisation électrique ferroviaire, sont soumis à un arrêté aptitudes relatif à la sécurité (Cf. Arrêté du 30 juillet 2003 sur les conditions d'aptitude physique et professionnelle et à la formation du personnel habilité à l'exercice des fonctions de sécurité sur Réseau ferré de France). Celui-ci définit les conditions physiques et professionnelles nécessaires pour être habilité à exercer, même à titre occasionnel, des fonctions de sécurité des usagers, des personnels et des tiers sur le réseau ferré national (art.1 de l'arrêté).

#### Modalités d'accès à cette certification

##### Descriptif des composantes de la certification :

Par la voie de la formation, la certification est obtenue selon les modalités suivantes : mise en situation reconstituée (maquette et simulateur), études de cas pratiques et vérification des connaissances et savoirs notamment procéduraux.

Par la voie de la VAE, la certification peut être obtenue par le candidat, sur la base d'une mise en situation professionnelle et d'un dossier de preuves étudiés par un jury qui validera en totalité ou partiellement les compétences acquises.

##### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le président de jury est le responsable du pôle Métiers-Compétences au sein de la division Formation-Compétences de SNCF Infra, par délégation de la responsable de la division Formation-Compétences de SNCF Infra. Le jury, sera composé de 4 personnes, et détaillé comme suit : - Un responsable de Réseau Ferré de France - Un formateur - Un représentant employeur - Un représentant métier des salariés
Après un parcours de formation continue	X	Le président de jury est le responsable du pôle Métiers-Compétences au sein de la division Formation-Compétences de SNCF Infra, par délégation de la responsable de la division Formation-Compétences de SNCF Infra. Le jury, sera composé de 4 personnes, et détaillé comme suit : - Un responsable de Réseau Ferré de France - Un formateur - Un représentant employeur - Un représentant métier des salariés
En contrat de professionnalisation	X	Le président de jury est le responsable du pôle Métiers-Compétences au sein de la division Formation-Compétences de SNCF Infra, par délégation de la responsable de la division Formation-Compétences de SNCF Infra. Le jury, sera composé de 4 personnes, et détaillé comme suit : - Un responsable de Réseau Ferré de France - Un formateur - Un représentant employeur - Un représentant métier des salariés

Par candidature individuelle	X	<p>Le président de jury est le responsable du pôle Métiers-Compétences au sein de la division Formation-Compétences de SNCF Infra, par délégation de la responsable de la division Formation-Compétences de SNCF Infra.</p> <p>Le jury, sera composé de 4 personnes, et détaillé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un responsable de Réseau Ferré de France</li> <li>- Un formateur</li> <li>- Un représentant employeur</li> <li>- Un représentant métier des salariés</li> </ul>
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X	<p>Le président de jury est le responsable du pôle Métiers-Compétences au sein de la division Formation-Compétences de SNCF Infra, par délégation de la responsable de la division Formation-Compétences de SNCF Infra.</p> <p>Le jury, sera composé de 4 personnes, et détaillé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un responsable de Réseau Ferré de France</li> <li>- Un formateur</li> <li>- Un représentant employeur</li> <li>- Un représentant métier des salariés</li> </ul>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 novembre 2013 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Opérateur travaux signalisation électrique ferroviaire" avec effet au 12 mars 2010, jusqu'au 29 novembre 2017.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Depuis 2010, 315 opérateurs ont été formés pour tenir un emploi d'Opérateur Travaux Signalisation Electrique Ferroviaire

##### Autres sources d'information :

<http://www.sncf.com/fr/emploi/fiche-metier/7322#>

##### Fiche métier

##### Lieu(x) de certification :

Centres de Formations SNCF Infra

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Amiens, Chambly, Les Laumes, Marseille, Toulouse, Nanterre

##### Historique de la certification :

**Certification suivante :** Opérateur travaux signalisation électrique ferroviaire